



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq et le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.
Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par M. AURRAN Robert.
Absents non excusés : Madame BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2025-05D : Tableau des effectifs – création d'emplois

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-8 à L.332-14,

Compte tenu que la commune dispose d'un office de tourisme ouvert de mai à septembre, de gîtes communaux ouverts toute l'année, d'un plan d'eau de baignade biologique ouvert pour la saison estivale,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'emplois non permanents et saisonniers, notamment :

- 2 éducateurs des activités physiques et sportives pour assurer les fonctions de surveillant de baignade pour une durée hebdomadaire de 35h,
- 2 adjoints administratif pour assurer les fonctions d'accueil (plan d'eau) pour une durée hebdomadaire de 26h15,
- 1 adjoint administratif pour assurer les fonctions d'accueil (office de tourisme) pour une durée hebdomadaire de 17h50.

Il propose de modifier au 1^{er} mai 2025 le tableau des effectifs tel que :

AR Prefecture

006-210600425-20250411-2025D05-DE
Reçu le 15/04/2025

Filière	Grade	Nombre de poste	Nombre d'heures	Fonctions		IB/IM
Administrative						
Catégorie A	Attaché	1	35h	Secrétaire de mairie	Emploi permanent	
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	15 h	Accueil agence postale	Emploi permanent	CDI
Catégorie C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	1	35 h	Accueil mairie	Emploi permanent	
Catégorie C	Adjoint Administratif	2	26h15	Agent d'accueil	Besoin saisonnier	367/366
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	17h50	Agent d'accueil	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	457/405
Filière Technique						
Catégorie C	Adjoint technique	1	35 h	Agent d'entretien	Emploi permanent	
Catégorie C	Adjoint technique	1	35 h	Agent polyvalent	Emploi permanent	
Filière sportive						
Catégorie C	Educateur ppal des APS de 1ère classe	2	35h	Surveillant de baignade/MNS	Besoin saisonnier	573/489

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- AUTORISE la création des emplois,
- ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir en cas de congés (annuels ou de maladie), de cessation de fonctions, ou autres empêchements des agents en poste à recourir à des agents contractuels pour assurer un service minimum,
- AUTORISE Monsieur le Maire, en fonction de l'ancienneté, de la valeur professionnelle de l'agent et des résultats des entretiens professionnels à revaloriser la rémunération des agents en CDI,
- DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 15/04/2025

Et publication ou notification du 15/04/2025



Le Maire

Roger MARIA